

# Les Parcs nationaux demandent à Delphine Batho de mener à bien la réforme de 2006

Le Conseil d'administration de Parcs nationaux de France, réuni le 20 novembre 2012, demande à la ministre de l'Ecologie, Delphine Batho, la poursuite de la réforme entamée en 2006. Il mentionne l'inquiétude de certains agents sur le devenir des parcs en raison de moyens humains et financiers en baisse.

Le texte a permis la création de nouveaux parcs nationaux : la Réunion, la Guyane et les Calanques. Les chartes des parcs nationaux du Mercantour, des Ecrins et des Pyrénées sont en cours d'examen au Conseil d'Etat. Les autres doivent venir en 2013. C'est pourquoi, le Conseil d'administration souligne *"l'impérieuse nécessité de mener à son terme et sans atermoiement la réforme voulue par la loi de 2006, afin de ne pas déstabiliser voire tuer les processus de chartes en cours en laissant accréditer l'idée que la loi pourrait être modifiée avant même d'avoir été au bout de ses potentialités"*.

## **Accroître le nombre d'espaces protégés**

La [loi de 2006](#) réforme le statut des parcs nationaux et vise à accroître le nombre d'espaces protégés en France. Elle crée une nouvelle zone "périphérique" qui s'ajoute à la zone protégée d'origine, le "cœur" du parc. Dans le cœur du parc, la protection doit être maximale. L'essentiel du pouvoir de décision sur cette zone revient donc à l'Etat et les collectivités locales sont seulement consultées. Les activités autorisées sont limitées à l'agriculture, la forêt ou le pastoralisme. La zone périphérique, quant à elle, ne se compose que des communes souhaitant l'intégrer. Le développement économique autorisé dans cette zone doit rester compatible avec la préservation de l'environnement.

Pour chaque parc, l'élaboration d'une charte est prévue. C'est un projet de territoire constitué d'un plan de préservation et d'aménagement, décrivant les mesures de protection prévues pour la zone centrale et les aménagements autorisés en périphérie.

Outre la création de l'établissement public "Parcs nationaux de France", l'Agence des aires marines protégées et parcs naturels marins a également vu le jour pour gérer les nouveaux parcs naturels marins.

Auteur : Graziella Dode

Source : Actu-Environnement.fr du 23 novembre 2012 <http://www.actu-environnement.com/ae/news/parcs-nationaux-reforme-17126.php4>